



COMPAGNIE
FONCIÈRE
INTERNATIONALE

Paris, le 4 mai 2015

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

(Exercice du 1er août au 31 décembre 2014)

- Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014;
- Rapport de gestion ;
- Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise;
- Attestation du Président;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2014;
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président (Art. L 225-235 du Code de commerce);
- Communiqué relatif aux honoraires des commissaires aux comptes.



COMPAGNIE
FONCIÈRE
INTERNATIONALE

CFI – Compagnie Foncière Internationale

Société anonyme au capital de 512 534 Euros

Siège social : 72, rue du Faubourg St Honoré
75008 Paris

Comptes annuels au 31 décembre 2014

Du 01 août 2014 au 31 décembre 2014

I - Bilan au 31 décembre 2014

ACTIF <i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2014			31.07.2014
	Brut	Amortissements & dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (4) Concessions, brevets et droits similaires				
Immobilisations corporelles (4) Autres immobilisations corporelles	2	1	1	1
Immobilisations financières (5) Participations				8 200
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6		6	6
Total actif immobilisé	8	1	7	8 207
ACTIF CIRCULANT				
Créances clients (6)	8		8	8
Autres créances (6)	61		61	78
Avances et acomptes versés				
Valeurs mobilières de placement (7)	1 536		1 536	10 588
Disponibilités (8)	144		144	325
Charges constatées d'avance	13		13	15
Total actif circulant	1 762		1 762	11 014
TOTAL GENERAL	1 770	1	1 769	19 221

PASSIF (En milliers d'euros)	31.12.2014	31.07.2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	513	15 000
Prime de fusion	6	32
Réserve légale	51	2 563
Autres réserves		
Report à nouveau (9-10)	8	1
Acompte sur dividendes (9-10)		-33 366
Résultat de l'exercice	283	33 834
Total capitaux propres (9-10)	861	18 064
Provisions pour risques et charges (11)	142	
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des états de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (6)	104	223
Dettes fiscales et sociales (6)	613	893
Autres dettes (6)	49	41
Produits constatés d'avance		
Total dettes	766	1 157
TOTAL GENERAL	1 769	19 221

II - Compte de résultat au 31 décembre 2014

<i>En milliers d'Euros</i>	31.12.2014	31.07.2014
Produits d'exploitation		
Production vendue de services	2	59
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2	59
Reprises sur amortissements et provisions		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation	2	59
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	160	507
Impôts, taxes et versements assimilés	9	18
Salaires et traitements	63	188
Charges sociales	41	105
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Autres charges	28	42
Total des charges d'exploitation (12)	301	860
RESULTAT D'EXPLOITATION	-299	-801
Produits financiers		
Produits financiers de participation		3 599
Autres intérêts et produits assimilés	28	10
Reprise sur provisions et transferts de charges	2	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	18	10
Total des produits financiers (13)	48	3 619
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		2
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	
Différences négatives de change		
Total des charges financières (14)	1	2
RESULTAT FINANCIER	47	3 617
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-252	2 816
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 146	59 847
Reprises provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	1 146	59 847
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		28 123
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		28 123
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 146	31 724
Provision pour impôt	142	
Charge (produit) d'impôt sur les bénéfices	469	706
RESULTAT NET	283	33 834
Résultat net par action (en euros)	0.33	39.61

III - Tableau des flux de trésorerie

	31.12.2014	31.07.2014
<u>OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
Résultat net	283	33 834
Amortissements et provisions	140	2
Résultat sur cessions d'actif immobilisé	-764	-31 723
Capacité d'autofinancement	-341	2 113
Clients et comptes rattachés		62
Fournisseurs	-124	135
Autres actifs et passifs d'exploitation	-250	779
Variation des besoins d'exploitation	-374	976
Flux de trésorerie d'exploitation	-715	3 089
<u>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières, nets d'impôts	764	59 846
Variation des prêts	8 200	- 6 666
Variation de périmètre sur la trésorerie		
Flux de trésorerie d'investissement	8 964	53 180
<u>OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>		
variation des comptes consentis et des emprunts et autres dettes financières		
Coûts dividendes versés	- 461	- 35 168
Réduction de capital, remboursement de réserves	- 17 022	- 10 626
Flux de trésorerie de financement	- 17 483	- 45 794
Variation de trésorerie	-9 234	10 475
Variation des placements à court terme	-9 052	10 273
Variation du disponible	-182	202
Variation des concours bancaires à court terme		
Variation de trésorerie	-9 234	10 475
Trésorerie d'ouverture	10 914	439
Trésorerie de clôture	1 680	10 914
Variation de trésorerie	-9 234	10 475

CFI – Compagnie Foncière Internationale
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
Période du 01 août 2014 au 31 décembre 2014

La présente annexe concerne les comptes de l'exercice du 01 août 2014 au 31 décembre 2014.

Le total du bilan est arrêté au montant de 1 768 430 euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 861 245 euros.

Le résultat de l'exercice s'établit à 283 129 euros.

1.- Faits caractéristiques

Suite au changement de la date de clôture, l'exercice est d'une durée exceptionnelle de 5 mois clos le 31 décembre 2014. A ce titre, il convient de noter que les comptes de l'exercice précédent portent sur une période de 7 mois.

L'exercice a été marqué par la cession, réalisée le 30 octobre 2014, du dernier actif de la Société: la participation de 55% dans SCI Bordeaux Image, qui a dégagé une plus-value de 1 145 992 euros.

Une Assemblée Générale Mixte s'est par ailleurs tenue le 7 novembre à l'effet notamment de décider la distribution d'un dividende de 39,60€ par action et une réduction de capital par diminution du nominal de l'action de 17,56€ à 0,60€.

L'actionnaire de contrôle Yellow Grafton SC et le conseil d'administration du 17 septembre 2014 ont estimé qu'après la cession de son dernier actif et en l'absence de projet d'investissement, la société cesserait son activité locative ce qui aura incidemment pour effet de mettre fin à son régime SIIC rétroactivement au 1er août 2014 et qu'elle serait gérée en extinction.

Dans ce contexte, l'actionnaire de contrôle a initié une Offre Publique de Retrait(OPR) qui s'est déroulée du 23 décembre 2014 au 9 janvier 2015, sur la base d'un prix de l'action de 1,06€.

Au terme de cette OPR, Yellow Grafton SC détient 89,11% de la société.

Le contrat de liquidité confié à Kepler-Cheuvreux a été résilié en octobre 2014 avec effet du 6 février 2015.

2.- Evènements subséquents

Néant

3.- Règles et méthodes comptables

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général. Ils sont présentés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles de l'exercice précédent et notamment en ce qui concerne le principe de continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

3.1.- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles comprennent un logiciel amorti sur 1 an, du matériel informatique amorti sur une durée de 2 à 5 ans.

3.2.- Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur prix de revient, une provision est constituée si la valeur d'utilité lui est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des capitaux propres réévalués de la filiale.

3.3.- Créances

Elles sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

3.4.- Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées, au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Le cas échéant une dépréciation pour pertes latentes est comptabilisée.

3.5.- Provisions pour charges

Les provisions pour charges sont constituées dès lors que la charge est probable, peut-être raisonnablement estimée et a fait l'objet d'un engagement vis-à-vis d'un tiers.

NOTES SUR LE BILAN**4.- Immobilisations incorporelles et corporelles**

Etat des valeurs brutes

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Ventilation des diminutions		Clôture
			Cessions	Mise au Rebut	
Immobilisations incorporelles . Logiciels					
Immobilisations corporelles . Autres	2				2
Total	2				2
Total général	2				2

Etat des amortissements

Rubriques	Ouverture	Ventilation des dotations		Ventilation des diminutions		Clôture
		Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis de manière exceptionnelle	Eléments cédés	Eléments mis au rebut	
Immobilisations incorporelles . Logiciels						
Immobilisations corporelles . Autres	1					1
Total général	1					1

Valeurs nettes

Rubriques	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles			
. Logiciels			
Immobilisations corporelles			
. Autres	2	1	1
Total	2	1	1
Total général	2	1	1

5.- Immobilisations financières

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Cession	Clôture
Immobilisations financières				
. Participations	1 534		1 534	
. Autres titres immobilisés				
. Prêts	6 666		6 666	
. Autres immobilisations financières	6			6
Total	8 206		8 200	6

6.- Etat des échéances des créances et des dettes

Toutes les créances et dettes ont une échéance inférieure à un an.

Tableau des créances relatives aux entreprises liées :

	Total	Clients	à 1 an au plus	à plus d'un an et 5 an au plus	A plus de 5 ans
SCI Bordeaux-Image	8	8	8		
Total	8	8	8		

Autres créances :

L'essentiel de ce poste est constitué de TVA récupérable pour 57 K€.

7.- Valeurs mobilières de placement

	Valeur nette au bilan	Valeur du marché au 31 décembre 2014
Actions propres	1	1
Autres valeurs mobilières de placement (sicav monétaires)	1 535	1 538
Total	1 536	1 539

Au 31 décembre 2014, 551 actions d'autocontrôle représentant moins de 0,20% du capital, sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité confié à Kepler-Cheuvreux.

Durant l'exercice, les mouvements sur ses actions d'autocontrôle ont porté sur 817 achats et 2 271 ventes.

Les autres valeurs mobilières de placement sont constituées à hauteur de 1 535 K€ en SICAV monétaires détenues chez Crédit Agricole CIB.

8.- Disponibilités

Elles sont constituées des sommes figurant au crédit des comptes courants bancaires.

9.- Capital

Le capital social se compose de 854 224 actions de valeur nominale unitaire de 0.60 euros.

10.- Variation des capitaux propres

Rubriques	Ouverture	Affectation du résultat 31/07/14	affectation de l'AG du 07/11/2014		Affectation du PV du CA du 28/11/2014	Résultat exercice 31/12/14	Clôture
			Virt RàN à autres réserves	Préltv pour distribution			
Capital social	15 000				-14 487		513
Prime de fusion	32				-26		6
Réserves :							
Réserve légale	2 563				-2 512		51
Autres réserves							
Report à nouveau et acompte sur dividende (1)	-33 365	33 834		-461			8
Résultat	33 834	- 33 834				283	283
	18 064	0		-461	-17 026	283	861

L'assemblée générale mixte du 07 novembre 2014 a décidé la distribution d'un dividende de 39,60 € par action au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2014. Compte tenu de l'acompte sur dividende 39,06 € par action, le solde du dividende s'élève à 0,54 € par action soit un montant distribué de 461.281 €, mis en paiement le 4 décembre 2014.

Le conseil d'administration du 28 novembre 2014 a constaté :

- la réalisation définitive de la réduction de capital décidée par l'assemblée générale mixte du 7 novembre 2014 à hauteur de 16,96€ par action. Cette réduction de capital a donné lieu au paiement de 14.487.639 € le 4 décembre 2014.
- la distribution de la réserve légale subséquente à la réduction de capital à hauteur de 2,94€ par action. Cette distribution a donné lieu au paiement de 2.511.419 € le 4 décembre 2014.
- le remboursement de la prime d'émission à hauteur de 0,03€ par action. Ce remboursement a donné lieu au paiement de 25.627 € le 4 décembre 2014.

11.- Provisions pour risques et charges

Une provision pour impôts de 142 196 euros liée à la sortie du régime SIIC, a été constituée dans les comptes au 31/12/2014.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**12.- Charges d'exploitation**

Elles comprennent principalement :

- Les prestations de services externalisées ainsi que des honoraires de conseil et d'assistance, notamment juridique et comptable.
- La rémunération des mandataires sociaux et salariés ainsi que les charges sociales et taxes y afférentes.

13.- Produits financiers

	Exercice clos au 31.12.2014		Exercice clos au 31.07.2014
	total	dont entreprises liées	
Produits financiers de participation			3 599
Autres intérêts et produits assimilés	29		10
Reprises sur provisions financières	2		0
Produits nets sur cessions de VMP	18		10
Total	49		3 619

14.- Charges financières

	Exercice clos au 31.12.2014		Exercice clos au 31.07.14
	total	dont entreprises liées	
Dotations financières aux amortissements et provisions			2
Intérêts et charges assimilées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Différences négatives de change			
Total			2

15.- Impôts sur les bénéfices

La société relève de l'impôt sur les sociétés.

Ventilation du résultat après impôt

	Exercice clos au 31.12.2014			Exercice clos au 31.07.2014		
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Exploitation	-299	92	-299	- 800		-800
Financier	47	-16	47	3 617		3 617
Exceptionnel	1 146	-687	535	31 723	-706	31 017
Total	894	-611	283	34 540	-706	33 834

L'allègement de la dette future d'impôt qui correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché des SICAV (voir note 7) n'est pas significatif. Il n'y a pas d'accroissement futur de la dette d'impôt.

16. Entreprises liées

Tableau des produits relatifs aux entreprises liées :

	Total	Production vendue	Dividendes
SCI Bordeaux-Image	2	2	
Total	2	2	

17. Transactions avec les parties liées

A la clôture de l'exercice 2014, il n'existe aucune transaction avec des parties liées au sens du règlement ANC 2010-02

AUTRES INFORMATIONS

18.- Engagements financiers

N'ayant pas de dette bancaire à son bilan, elle n'est pas soumise au respect d'engagements pris vis à vis de banques (« Covenants »).

19.- Effectifs

Au 31 décembre 2014 il n'y a pas de salarié.

20.- Rémunérations des organes d'administration et de direction

Les jetons de présence comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élèvent à 31 875 euros.

Le montant des rémunérations brutes versées au mandataire social s'est élevé à 62 500 €, soit 49 520 € net.

21.- Société mère

Au terme de l'Offre Publique de Retrait initiée par l'actionnaire de contrôle, la société Yellow Grafton SC dont le siège social est situé au Luxembourg, offre en cours au 31 décembre 2014, Yellow Grafton SC détenait à la date de clôture de l'OPR le 9 janvier 2015, 761 206 actions soit 89,11% du capital et des droits de vote.

22.- Affectation des sommes distribuables proposées à l'Assemblée générale.

Après imputation du report à nouveau de 8 279.87€, le résultat distribuable ressort à 291 408.42€. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 18 juin 2015 d'inscrire ce résultat distribuable en totalité en report à nouveau.

23.- Inventaire des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2014**23.1 CFI – Contrat de liquidité****TITRES CFI AUTODETENUS AU 31 DECEMBRE 2014**

Nombre	désignation	valeur d'achat moyen	valeur comptable	valeur liquidative au 31/12/2014	valeur liquidative au 31/12/2014	PLUS VALUE/MOINS VALUE LATENTE
551	CFI	0.6	330.60	1.06	584.07	253.47

23.2 CFI**LISTE DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2014**

Nombre	désignation	valeur d'achat	valeur comptable	valeur liquidative au 31/12/2014	valeur liquidative au 31/12/2014	PLUS VALUE/MOINS VALUE LATENTE
130	AMUNDI C.T.E-C	1 004,21	130 547,30	1 004,24	130 551,20	3,90
6	AMUNDI TRESO CORPO	234 152,74	1 404 916,44	234 520,52	1 407 123,12	2 206,68



COMPAGNIE
FONCIÈRE
INTERNATIONALE

RAPPORT DE GESTION 2014

(Exercice ouvert le 1er août 2014 et clos le 31 décembre 2014)

CFI-Compagnie Foncière Internationale

72, Rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

542 033 295 R.C.S. PARIS

TEL. : 01 40 07 81 03 – FAX : 01 40 07 85 12 – www.cfi-france.com

Conseil d'Administration

M. Alain BENON - *Président*

M. Olivier LAVIGNE DELVILLE

M. Emmanuel RODOCANACHI

M. Vincent ROUGET

Mme Sophia CHIHAB-EDDINE

Commissaires aux Comptes

A.C.E. Auditeurs et Conseils d'Entreprise

Représenté par M. Emmanuel CHARRIER, *Titulaire*

ERNST & YOUNG et Autres

Représenté par Mme Nathalie CORDEBAR *Titulaire*

M. Arnaud DIEUMEGARD, *Suppléant*

AUDITEX

Représenté par M. Christian SCHOLER, *Suppléant*

Direction

M. Alain BENON, *Président-Directeur Général*

Rapport du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
du 18 juin 2015

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après le rapport annuel de votre Société dont l'objet est :

- de vous rendre compte de l'activité de votre Société durant l'exercice du 1er août 2014 au 31 décembre 2014,
- de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice,
- de statuer sur les résolutions soumises à votre vote lors de la présente Assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2015.

I. ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 Cession des titres de la SCI Bordeaux-Image

L'exercice a été marqué par la cession, réalisée le 30 octobre 2014, du dernier actif de la Société: la participation de 55% dans SCI Bordeaux Image. L'offre reçue d'UGC et acceptée, reflétait une valorisation de l'actif immobilier sous-jacent de 11,2 M€ hors frais et droits. La cession a dégagé une plus value de 1 145 992€.

1.2 Assemblée Générale Mixte du 7 novembre 2014

Une Assemblée Générale Mixte s'est par ailleurs tenue le 7 novembre à l'effet notamment de décider la distribution d'un dividende de 39,60€ par action et une réduction de capital par diminution du nominal de l'action de 17,56€ à 0,60€. Le nouveau capital s'élève ainsi à 512 534,40€.

Au cours de l'exercice sous revue, la Société a mis en paiement le 4 décembre 2014, 20,47€ par action sous forme de remboursements d'apports ou de distributions (venant s'ajouter au paiement de 53,61€ par action intervenu au cours de l'exercice précédent de sept mois clos le 31 juillet 2014).

1.3 Offre Publique de Retrait

L'actionnaire de contrôle Yellow Grafton SC et le conseil d'administration du 17 septembre 2014 ont estimé qu'après la cession de son dernier actif et en l'absence de projet d'investissement, la Société cesserait son activité locative - ce qui a eu incidemment pour effet de mettre fin à son régime SIIC rétroactivement au 1er août 2014 - et qu'elle serait gérée en extinction.

En conséquence de la cession, par la Société, de ses actifs, l'actionnaire de contrôle a initié une Offre Publique de Retrait (OPR) qui s'est déroulée du 23 décembre 2014 au 9 janvier 2015, sur la base d'un prix de l'action de 1,06€.

Au terme de cette OPR, Yellow Grafton SC détient 89,11% du capital et des droits de vote de CFI.

Dans ce contexte, le contrat de liquidité confié à Kepler-Chevreaux a été résilié en octobre 2014 avec effet du 6 février 2015.

1.4- Evènements postérieurs à la clôture

Néant

II - PERSPECTIVES

Conformément à la décision du conseil d'administration du 17 septembre 2014, la Société poursuit sa gestion en extinction

III- LE PATRIMOINE

Sans objet, la Société ayant cédé au cours de l'exercice, le dernier de ses actifs - l'immobilier de l'UGC Bordeaux- à travers la cession de la filiale qui le détenait: SCI Bordeaux Image.

IV- LES COMPTES SOCIAUX

1- Principalement impactés par la plus value de cession sur la participation dans SCI Bordeaux Image (1 145 992€), ils dégagent un bénéfice net de 283 129 € après déduction de charges et provision pour impôt de 611 265 €.

2- Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/07/2014	31/12/2014
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) CAPITAL SOCIAL	25 626 720	25 626 720	25 626 720	15 000 175	512 534
b) NOMBRE D'ACTIONNEMENS	854 224	854 224	854 224	854 224	854 224
c) NOMBRE D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS	-	-	-	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	-	-	-	-	-
b) BENEFICE AVANT IMPOT, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 906 565	2 538 124	2 995 316	34 541 764	892 788
c) IMPOT SUR LES BENEFICES	-	-	-	705 566	469 069
d) RESULTAT APRES IMPOT, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 904 730	2 539 246	2 995 847	33 834 276	425 325
e) MONTANT DES BENEFICES DISTRIBUES	1 563 230	1 913 462	2 545 588	2 998 326	33 827 270
RESULTAT REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) BENEFICE APRES IMPOT, MAIS AVANT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2,24	2,98	3,51	39,61	0,50
b) RESULTAT APRES IMPOT, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2,23	2,98	3,51	39,61	0,50
c) DIVIDENDE ATTRIBUE A CHAQUE ACTION	1,83	2,24	2,98	3,51	39,60
PERSONNEL					
a) EFFECTIF MOYEN DES SALARIES PENDANT L'EXERCICE	0	0	0	0	0
b) MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L'EXERCICE	151 184	150 321	150 321	187 687	62 634
c) MONTANT DES SOMMES VERSEES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	75 087	74 401	74 185	105 067	41 051

3- Autorisations financières existantes

Néant.

V. ACTIF NET REEVALUE ET SITUATION FINANCIERE

1- Actif Net Réévalué de liquidation

L'Actif Net Réévalué (ANR) de liquidation au 31 décembre 2014 est calculé en déduisant des capitaux propres (1 003 441€), les charges liées à la gestion en extinction de la Société (évaluées à 157 058€) et, en sens inverse, en appréhendant les plus-values latentes sur les SICAV de trésorerie soit 2 211€.

Le nombre d'actions pris en considération est celui formant le capital (854 224 actions) diminué de l'autocontrôle (551 actions), soit 853 673 actions.

Au 31 décembre 2014, l'ANR de liquidation ressort, sur ces bases, à 0,83€ par action.,

2- Situation financière

La situation financière s'est trouvée substantiellement modifiée par la cession de la participation de la Société dans la SCI Bordeaux Image: en effet, à la date de clôture elle ne détient plus que de la trésorerie, sous forme de liquidités ou de placements monétaires. Elle n'a aucune dette bancaire.

VI - GROUPE ET FILIALES

1- Organisation du groupe au 31 décembre 2014

Sans objet, la Société n'ayant plus de filiale à la date de clôture de l'exercice.

1.1 Evolution de l'organisation du groupe au cours de l'exercice

Voir supra

1.2 Evénements survenus postérieurement au 31 décembre 2014 relatifs à l'organisation du groupe

Néant

2- Activité des filiales au cours de l'exercice écoulé

2.1 SCI Bordeaux-Image

Cette filiale a exercé son activité locative jusqu'au 30 octobre 2014.

3- Opérations avec les apparentés

3.1 Opérations entre la Société et ses actionnaires

Au cours de l'exercice écoulé, l'exécution de la convention de prestations de services conclue entre la Société et son actionnaire de contrôle indirect *PWREF Holding Sarl* a été interrompue, la convention ayant été résiliée par CFI le 24 septembre 2014.

3.2 Opérations entre la Société et ses filiales

L'exécution des trois conventions, respectivement:

- d'avance en compte courant d'associé conclue en juin 2010,
- de gestion administrative, juridique et comptable conclue en juin 2010,
- de prêt intragroupe conclue le 30 juin 2014 pour un montant de 6.656.065€,

avec la SCI Bordeaux Image, se sont poursuivies jusqu'au 30 octobre 2014, date à laquelle elles ont été résiliées.

VII. DISTRIBUTION - RESOLUTIONS

1- Affectation du résultat

Le résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 283 128 ,55 €.Votre Conseil vous propose d'inscrire ce bénéfice en totalité en report à nouveau.

En conséquence, il est proposé à votre Assemblée :

d'affecter le résultat de	283 128,55	€
augmenté du report à nouveau créditeur au 31 décembre 2014	8 279,87	€
Soit un total de	291 408,42	€
Au compte "Report à nouveau" lequel se trouve ainsi porté à	291 408,42	€

L'assemblée générale est appelée en conséquence à statuer sur l'inscription de la totalité du bénéfice distribuable en report à nouveau.

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices clos, la Société a procédé aux distributions suivantes :

- Exercice clos le 31 juillet 2014 : distribution d'un dividende d'un montant global de 33.365.989,44 € soit 39,60 € par action de la Société, cette distribution étant éligible à l'abattement de 40% à concurrence de 9,75€ par action (valeur arrondie). Pour le solde, soit 29,85 € par action (valeur arrondie), cette distribution n'est pas éligible à l'abattement de 40%.

- Exercice clos le 31 décembre 2013 : distribution d'un dividende d'un montant global de 2.998.326,24€, soit 3,51€ par action de la Société, décidée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires le 28 mars 2014, ladite distribution n'ayant pas été éligible à la réfaction de 40% ;

- Exercice clos le 31 décembre 2012 : distribution d'un dividende d'un montant global de 2.545.587,52€, soit 2,98 € par action de la Société, décidée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires le 18 avril 2013, ladite distribution, dans son intégralité, n'ayant pas été éligible à la réfaction de 40%;

2- Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires

Il vous est proposé de soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée générale Mixte des actionnaires, les résolutions dont l'objet est précisé ci-après.

Partie ordinaire :

- *Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (Première résolution)*

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de la Société vous sont présentés dans le présent rapport.

L'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de la Société et de son Groupe au cours de l'exercice écoulé figurent également dans le présent rapport.

Il vous est demandé d'approuver lesdits comptes de la Société.

- *Affectation du résultat (Deuxième résolution)*

Il vous est proposé d'affecter le résultat comme indiqué au VII.1 ci-dessus.

- *Conventions et engagements réglementés (Troisième résolution)*

Il vous est demandé de statuer, conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce, sur le rapport spécial des commissaires aux comptes portant sur les conventions et engagements réglementés. La même résolution prend acte de la poursuite des conventions antérieurement autorisées.

- *Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Alain Benon, Président - Directeur Général (Quatrième résolution)*

Il est proposé à l'Assemblée d'émettre un avis sur ces éléments tels que retracés dans le Rapport de gestion.

- *Renouvellement du mandat d'administrateur de monsieur Vincent Rouget (Cinquième résolution)*

Il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Vincent Rouget, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- *Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Olivier Lavigne Delville (Sixième résolution)*

Il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier Lavigne Delville, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- *Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Sophia Chihab-Eddine (Septième résolution)*

Il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Sophia Chihab-Eddine, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Partie extraordinaire :

- *Modification de l'article 8 des statuts (Huitième résolution)*

Il s'agit de déroger à la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 afin de maintenir le principe selon lequel chaque action donne droit à une voix au sein des assemblées générales d'actionnaires.

- *Modification de l'article 17 des statuts (Neuvième résolution)*

Il s'agit de mettre en conformité la date limite d'enregistrement comptable des titres pour qu'un actionnaire puisse participer aux assemblées générales ou voter à distance ou par procuration, avec celle désormais fixée par le décret 2014-1466 du 8 décembre 2014.

Partie ordinaire :

- *Pouvoirs pour les formalités (Dixième résolution).*

VIII - INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET L'ACTION

1- Informations sur le capital

Le capital de la Société, composé de 854 224 actions d'une valeur nominale de 0,60 €, s'élève à 512 534,40 € à la clôture de l'exercice.

1.1 Répartition du capital et des droits de vote

Il n'existe pas d'action disposant d'un droit de vote double. Toutefois, le nombre des droits de vote doit être ajusté pour tenir compte des actions auto détenues, qui en sont privées.

Au 31 décembre 2014, l'Offre Publique de Retrait initiée par l'actionnaire de contrôle Yellow Grafton SC et ouverte le 23 décembre 2014, était en cours. Par suite la répartition du capital à la date de clôture de l'exercice, n'était pas significative.

A la dernière date connue avant le début de l'OPR (cf. Rapport annuel de l'exercice clos le 31 juillet 2014) et à la connaissance de la Société, la répartition du capital, pour les actionnaires détenant au moins 2% du capital et des droits de vote était la suivante:

Actionnaire	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Yellow Grafton SC	508 984	59,6 %	59,6%
Thames River Property Invt Trust	138 180	16,18%	16,18%
Marais Participations SAS	81 000	9,48%	9,48%
Herodius Holding Ltd	26 500	3,1%	3,1%
Public (estimé)	97 305	11,4%	11,3%
Actions des administrateurs	250	NS	NS
Actions propres	2005	NS	NS
Total	854 224	100 %	100 %

Au 9 janvier 2015, date de clôture de l'OPR, Yellow Grafton SC, initiateur de l'Offre, détenait 89,11% du capital et des droits de vote de la Société.

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

Les pourcentages en capital et en droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes de direction et d'administration à la date du 31 décembre 2014 sont non significatifs.

Il n'y a pas de titres détenus par les salariés du Groupe.

1.2 Montant du capital autorisé non émis et tableau récapitulatif

Les délégations de compétences accordées par l'assemblée générale des actionnaires de votre Société pour augmenter le capital social ou émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances sont venues à expiration le 28 juillet 2011 et n'ont pas été renouvelées.

1.3 Options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites consenties aux mandataires sociaux et aux salariés

Nous vous précisons que la Société n'a jamais procédé à l'attribution (i) d'options de souscription ou d'achat d'actions et (ii) d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés.

1.4 Titres donnant accès au capital

Aucun titre donnant accès au capital de la Société n'existe au 31 décembre 2014.

1.5 Opérations de la Société sur ses propres actions et programme de rachat

Aux termes de sa septième résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2014 a renouvelé l'autorisation précédemment donnée à la Société le 18 avril 2013, d'acquérir en Bourse ses actions pour une période de 18 mois. Les objectifs sont d'animer le marché secondaire du titre et d'en améliorer la liquidité. Le prix maximum d'achat a été fixé à 65 euros. Le nombre maximum d'actions pouvant être détenu a été fixé à 5 % des actions composant le capital social.

Le Conseil d'administration qui s'est tenu le même jour a décidé de faire usage de cette autorisation à travers un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF et confié à Kepler-Chevreaux

Au cours de l'exercice ouvert le 1er août 2014 et clos le 31 décembre 2014 et hormis le stock des 400 actions dotées à l'origine, 817 actions de votre Société ont été rachetées dans le cadre de ce contrat à un coût moyen de 19,18 € par action soit un coût total de 15 666 €.

Symétriquement, 2 271 actions ont été revendues à un prix moyen de 19,92 € par action soit un montant total de 45 245 €.

Les conditions de mise en œuvre de ce programme de rachat ont fait l'objet d'un descriptif diffusé dans les conditions réglementaires.

1.6 Opérations réalisées par les dirigeants ou les personnes auxquels ils sont étroitement liés sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, il n'y a pas eu de déclarations effectuées par les dirigeants ni par les personnes visées à l'article L.621-18.2 du Code Monétaire et Financier auprès de l'AMF en application des dispositions des articles 222-23 et suivants de son règlement général.

1.7 Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique initiée sur la Société

En application de l'Article L.225-100-3 du Code de Commerce, la Société expose qu'elle n'a pas identifié d'éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

2- Information concernant l'action CFI-Compagnie Foncière Internationale

Le bilan du contrat de liquidité est le suivant:

- Liquidité : dans le contexte d'un marché « actions » toujours plus porteur en Europe sur fond d'anticipation de *quantitative easing* de la BCE, le titre a été relativement stable sur le seuil de 20€ au cours du 2ème semestre 2014, consécutivement au versement le 30 juillet de 53,61 € par action.

La liquidité est restée réduite jusqu'en novembre. Le détachement de dividende de décembre a suscité quelques échanges plus étoffés.

- Régulation : conforme aux limites de cotation autorisées par Nyse -Euronext, le contrat de liquidité a poursuivi sa mission de continuité de cotation jusqu'au 21 novembre 2014, date de suspension suite à l'avis de pré-offre OPR

Cours de l'action sur 5 mois.



- Réduction de la volatilité historique : l'action quotidienne du contrat de liquidité se reflète dans la cotation ininterrompue du titre sur l'ensemble de la période où il a été actif.

Depuis novembre 2014, le cours a évolué entre un plus bas de 1.06€ et un plus haut de 26.40 €. L'ajustement de la fin décembre est en effet dû au versement le 3 décembre 2014 d'un total de 20,47€ par action aux actionnaires.

IX - ADMINISTRATEURS ET DIRECTION GENERALE

1- Administrateurs, direction générale et comités du conseil d'administration

1.1 Administrateurs et direction générale

Au 31 décembre 2014, la composition de votre Conseil était la suivante :

- . Monsieur Alain Benon, Président-Directeur Général ;
- . Monsieur Olivier Lavigne Delville, administrateur ;
- . Monsieur Emmanuel Rodocanachi, administrateur (indépendant) ;
- . Madame Sophia Chihab-Eddine, administrateur.
- . Monsieur Vincent Rouget, administrateur.

On rappelle que le Conseil d'administration du 25 novembre 2007 a opté pour la non-dissociation des mandats de Président et de Directeur général ; la Direction générale de la Société est donc assurée depuis cette date par Monsieur Alain Benon, Président de la Société.

Le Conseil d'administration du 18 avril 2013 a reconduit cette option.

1.2 Comités du Conseil

- Comité d'audit et des comptes

Au 31 décembre 2014, la composition du Comité d'audit et des comptes était la suivante :

- . Monsieur Emmanuel Rodocanachi : Président ;
- . Monsieur Vincent Rouget : Membre.

La durée de leur mandat de membre du Comité est identique à celle de leur mandat d'administrateur indiquée au 3 ci-après.

- Comité des nominations et des rémunérations

Au 31 décembre 2014, la composition du Comité des nominations et des rémunérations était la suivante :

- . Monsieur Emmanuel Rodocanachi, Président;
- . Monsieur Vincent Rouget, membre.

La durée de leur mandat de membre du Comité est identique à celle de leur mandat d'administrateur indiquée au 3 ci-après.

2. **Rémunération des mandataires sociaux**

2.1 Rémunération du Président - Directeur Général

Pour le Président-Directeur Général, l'ensemble des rémunérations versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figure dans les tableaux ci-dessous, étant précisé que ces derniers sont conformes aux dispositions du Code AFEF-MEDEF :

Nota : Tous les montants, y compris ceux figurant dans la colonne « versés », sont exprimés en brut et en euros.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social			
Alain Benon Président - Directeur Général au cours de l'exercice clos le ...	31/12/2013	31/07/2014	31/12/2014
Rémunérations au titre de l'exercice (1)	171 500	209 000	62 500
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des options de performance attribuées au cours de l'exercice			
<i>Total</i>	<i>171 500</i>	<i>209 000</i>	<i>62 500</i>

(1) Voir ventilation au tableau 2

Euros

Alain Benon Président -Directeur Général au cours de l'exercice clos le..	31/12/2013		31/07/2014		31/12/2014	
	dus	versés	dus	versés	dus	versés
Rémunération Fixe		150 000		87 500		62 500
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle			100 000			
Jetons de présence(1)	21 500	21 500	25 250	21 500	31 875	
Avantages en nature						
<i>Total</i>	<i>21 500</i>	<i>171 500</i>	<i>125 250</i>	<i>109 000</i>	<i>31 875</i>	<i>62 500</i>

(1) Pour les critères de calcul voir « Rapport du Président sur le contrôle interne II.2

2.2 Jetons de présence

Tableau sur les jetons de présence			<i>Euros</i>
	Jetons de présence versés au 31/12/13	Jetons de présence versés au 31/07/14	Jetons de présence versés au 31/12/14
Membres du conseil			
Alain Benon	21 500	21 500	
Olivier Lavigne Delville			
Emmanuel Rodocanachi	10 750	10 750	12 625
Vincent Rouget			
Sophia Chihab-Eddine			
<i>Total</i>	<i>32 250</i>	<i>32 250</i>	<i>12 625</i>

Nota : les tableaux 4, 5, 6 et 7 prévus par le Code AFEP-MEDEF ne sont pas joints car ils sont sans objet pour les dirigeants de la Société.

3. Informations détaillées sur le Conseil d'administration

Le tableau ci-après décrit la composition du Conseil de la Société et les mandats de ses membres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014:

Nom et prénom de l'administrateur	Age	Date de nomination	Date d'expiration de son mandat	Mandat dans la Société	Autres mandats
Emmanuel Rodocanachi	73 ans	Conseil d'administration du 18 avril 2013(Renouvellement)	Assemblée générale d'approbation des comptes du dernier exercice clos le 31/12/2016	Administrateur indépendant. Président et membre du Comité d'audit et des comptes Président et membre du Comité des nominations et des rémunérations	Gérant d'E.R. Solutions SARL
Olivier Lavigne Delville	30 ans	Conseil d'administration du 24 février 2012	Assemblée générale d'approbation des comptes du dernier exercice clos le 31/12/2014	Administrateur.	Administrateur de France Bureaux Optimum Administrateur de l'OPPCI Les Miroirs
Alain Benon	62 ans	Conseil d'administration du 18 avril 2013(Renouvellement)	Assemblée générale d'approbation des comptes du dernier exercice clos le 31/12/2016	Président - Directeur Général.	Président de la SAS Anthémis Invest.
Sophia Chihab-Eddine	26 ans	Conseil d'administration du 18 juillet 2013	Assemblée générale d'approbation des comptes du dernier exercice clos le 31/12/2014	Administrateur.	Administrateur de France Bureaux Optimum. Administrateur de l'OPPCI Les Miroirs
Vincent Rouget	34 ans	Conseil d'administration du 27 mai 2011	Assemblée générale d'approbation des comptes du dernier exercice clos le 31/12/2014	Administrateur Membre du Comité d'audit et des comptes Membre du Comité des nominations et des rémunérations	Président de France Bureaux Optimum. Administrateur de SAS Galaxie Président de l'OPPCI Les Miroirs

Il est précisé que l'examen de la situation de chacun des administrateurs au regard des critères de l'administrateur indépendant a fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil le 17 septembre 2014. A la date d'émission du présent rapport, le Conseil d'administration compte un seul administrateur indépendant-Monsieur Emmanuel Rodocanachi - au sens du Code AFEP-MEDEF, c'est-à-dire n'entretenant aucune relation avec la société, son groupe ou sa direction pouvant compromettre sa liberté de jugement.

Aucun administrateur ou mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ni n'a été associé à une faillite, séquestre, liquidation, incrimination, sanction officielle ou empêché d'agir ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires au cours des cinq dernières années.

4- Expertises et expérience en matière de gestion, des membres du Conseil

Alain Benon, Président-Directeur général

- Directeur général de la Banque du Développement des PME et de SOFARIS (devenus BPI France) de 2000 à 2005,
- Directeur général d'Unibaïl de 1992 à 1999,
- Président de Sofiroute, société de services financiers spécialisés du Groupe Suez, de 1988 à 1991,
- Chef de cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie des Finances et de la Privatisation de 1986 à 1988 (M. Edouard Balladur),
- Auparavant, M. Benon a fait l'essentiel de sa carrière à la Direction du Trésor,
- Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et ancien élève de l'ENA.

Emmanuel Rodocanachi, administrateur indépendant

- Gérant d'ER Solutions (société de conseil en services financiers) depuis décembre 2005, Conseiller Senior et membre du Conseil d'Orientation européen d'Oliver Wyman (cabinet de conseil en organisation et stratégie) depuis 2007.
- Conseiller Senior et membre du Comité Stratégique Européen de Citigroup de 2000 à 2007.
- Président Directeur Général du Crédit National (devenu Natexis après l'achat de la BFCE et la fusion avec cette banque) de 1994 à 1999.
- Gérant puis Administrateur-Directeur Général de la Banque Hottinguer de 1988 à 1994.
- Auparavant, a exercé diverses fonctions dans le secteur public, au Ministère des Finances (Direction du Budget), auprès de M. Pierre Messmer (Premier Ministre) de 1972 à 1974, de M. Valéry Giscard d'Estaing (Président de la République) de 1978 à 1981 et en qualité de Conseiller du Premier Ministre pour les Affaires Economiques et Financières, auprès de M. Jacques Chirac de 1986 à 1988
- Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris ; diplômé d'Etudes Supérieures de Droit Public ; Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration.

Vincent Rouget, administrateur

- Depuis 2011 : *Managing Director* chez Perella Weinberg Real Estate UK LLP
- 2010 : *Principal* chez Perella Weinberg Real Estate UK LLP
- Membre de l'équipe d'investissement de Perella Weinberg Real Estate depuis juin 2007
- Auparavant, de 2003 à 2007, a exercé diverses fonctions au sein des équipes de fusions-acquisitions et de marchés des capitaux de Morgan Stanley à Paris et New York
- Diplômé d'HEC

Olivier Lavigne Delville, administrateur

- *Associate puis Principal* chez Perella Weinberg Real Estate UK LLP depuis 2011
- Membre de l'équipe d'investissement de Perella Weinberg Real Estate depuis mars 2009
- Auparavant, de 2007 à 2009, membre des équipes de conseil en fusions-acquisitions de Morgan Stanley à Paris.
- Diplômé de l'EDHEC.

Sophia Chihab-Eddine, administrateur

- Membre de l'équipe d'investissement chez Perella Weinberg Real Estate UK LLP depuis avril 2013
- Auparavant, de 2011 à 2013,analyste au sein des équipes de conseil en fusions-acquisitions de Goldman Sachs à Londres
- Diplômée de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises, Casablanca Business School ; MBA de l'ESSEC Business School, Paris.

X - POLITIQUES SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

1- Renseignements sur la politique sociale

Sans objet, la Société ne comptant pas de salarié au 31 décembre 2014.

2- Renseignements sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité et sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Sans objet car la Société n'a aucun salarié ni aucune activité opérationnelle au 31 décembre 2014 et en l'absence d'activité locative à la clôture. Pour ces raisons, la société n'a pas nommé d'Organisme Tiers Indépendant.

3- Activités en matière de recherche et développement

Conformément aux dispositions de l'Article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société et sa filiale n'ont mené aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

XI- ANALYSE DES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

1- Exposition aux risques

Néant.

2- Risques financiers

Les risques de marché

Néant.

Le risque de contrepartie.

Néant.

Le risque de liquidité

- Les besoins de liquidité nés des décisions de distribuer ou procéder à des remboursements d'apports au bénéfice des actionnaires au cours de l'exercice sous revue, ont été couverts par les produits de cession ou remboursements de compte courant/ prêt intragroupe intervenus le 30 octobre 2014 ainsi que la trésorerie disponible.

- CFI n'a plus aucun endettement bancaire

Le risque de taux d'intérêt

CFI n'a plus eu, au cours de l'exercice, aucune exposition au risque de taux d'intérêt

Le risque de change : Sans objet, la Société n'opérant pas et ne gérant pas de flux financiers hors zone euro

Le risque lié à l'évolution du cours des actions

Ce risque est limité au stock d'actions auto détenues suite aux interventions effectuées par Kepler Cheuvreux SA dans le cadre du contrat de liquidité. Compte tenu du caractère limité de ces interventions (551 titres auto détenus au 31 décembre 2014), ce risque est non significatif.

3- Gestion des risques

Voir rapport du Président sur le contrôle interne, infra.

Gestion de la trésorerie de la Société

La trésorerie de la Société est placée sur des supports à court terme, OPCVM monétaires ou comptes à terme, dont la performance reproduit généralement celle de l'ÉONIA.

Mémento sur les procédures comptables

Le « Mémo sur les procédures comptables et le contrôle interne » élaboré fin 2008 et régulièrement mis à jour, traite de la gestion des risques de la Société. Une présentation détaillée du contenu de ce mémento figure dans le Rapport de votre Président établi en application des dispositions de l'Article L.225-37 du Code de Commerce.

Assurances

Lors de votre assemblée générale du 19 mars 2008, vous avez ratifié la souscription par la Société auprès de Liberty Mutual Insurance Europe Ltd, filiale européenne d'une compagnie d'assurances américaine, d'une police d'assurances couvrant la responsabilité civile professionnelle de la Société et de ses mandataires sociaux (dirigeants et administrateurs).

Les principales caractéristiques de cette assurance sont les suivantes :

-Assurés : tout dirigeant ou mandataire social du souscripteur ou d'une de ses filiales, avec de larges extensions aux personnes physiques et morales, dont au premier chef, la Société elle-même.

-Montant de la garantie : 3 000 000 € par année d'assurance, assorti de certaines franchises pour la Société souscriptrice.

Date d'effet : 1^{er} mars 2008

Durée : 12 mois avec tacite reconduction

Territorialité de la garantie : Monde entier.

4- Autres informations sur les risques

Votre Société n'est impliquée dans aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage, susceptible de générer *in fine*, une charge pour elle. Elle ne supporte aucun engagement ni aucune garantie au titre de ses activités antérieures au changement d'actionnariat intervenu le 27/11/2007.

XII –AUTRES INFORMATIONS

1- Délais de paiement fournisseurs

Le poste « fournisseurs » de la Société représente 160 673 € à la date de clôture, avec les échéances suivantes:

Tableau des échéances fournisseurs			Euros
Exercice clos le	31/12/13	31/07/14	31/12/14
Solde du poste "fournisseurs"	148 626	284 326	160 673
<i>Dont factures non parvenues</i>	<i>139 048</i>	<i>277 345</i>	<i>153 124</i>
<i>Dont factures non échues</i>	<i>8 826</i>	<i>6 981</i>	<i>10 158</i>
<i>Dont factures échues à moins d'un mois</i>	<i>948</i>	-	<i>- 2 609</i>
<i>Dont factures échues entre un et trois mois</i>	<i>0</i>	-	-
<i>Dont factures échues de plus de trois mois</i>	<i>- 196</i>		-

2- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 39-4, 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

XIII - CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres :

Représentée par Madame Nathalie Cordebar

Tour First. 1-2, Place des saisons, Paris -La Défense 1 92 400 Courbevoie

Ernst & Young et Autres a été nommé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 avril 2012 pour la durée de six exercices sociaux.

ACE-Auditeurs et Conseils d'Entreprise

Représentée par Monsieur Emmanuel Charrier

5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

ACE-Auditeurs et Conseils d'Entreprise a été renouvelé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 avril 2012 pour une durée de six exercices sociaux.

Commissaires aux comptes suppléants

Auditex

Représentée par Monsieur Christian Scholer

Tour First 1-2, Place des saisons Paris -La Défense 1 92 400 Courbevoie

Auditex a été renouvelé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 avril 2012 pour une durée de six exercices sociaux.

Monsieur Arnaud Dieumegard

5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

Monsieur Arnaud Dieumegard a été renouvelé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 avril 2012 pour une durée de six exercices sociaux.

Nous sommes à votre disposition pour toute précision que vous pourriez souhaiter.

Le conseil d'administration

Rapport du Président du Conseil d'administration

établi en application des dispositions

de l'Article L. 225-37 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L.225.37 du Code de commerce, le présent rapport a été établi par Monsieur Alain BENON en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société CFI-Compagnie Foncière Internationale et approuvé par le Conseil d'administration du 12 février 2015.

Pour l'établissement du présent rapport, le Président s'est notamment appuyé sur le cadre de référence recommandé par l'AMF le 22 janvier 2007 ainsi que sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence du contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites élaboré par l'AMF et publié le 9 janvier 2008. Il s'est également référé au code AFEP-MEDEF tel que modifié en juin 2013.

La Société adhère aux principes généraux et respecte l'esprit de ce cadre de référence. Toutefois, en raison de situation particulière, notamment le rôle pivot joué par son mandataire social, le degré de formalisation des « processus », « dispositifs » ou « systèmes » évoqués dans l'annexe II de ce document ne peut pas avoir atteint le niveau constaté dans d'autres sociétés ou groupes.

L'élaboration en 2008 d'un Mémento des procédures comptables et du contrôle interne mis à jour en tant que de besoin, et la désignation d'un responsable permanent de la fonction d'audit interne marquent néanmoins une étape importante dans cette direction.

I. GOUVERNANCE ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Choix du code de référence

Conformément aux dispositions de l'Article L.225-37, la société a choisi le 23 janvier 2009 le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 (le « Code AFEP-MEDEF ») comme code de référence. Une copie du Code AFEP-MEDEF peut être consultée au siège social et une version informatique dudit Code est consultable sur le site www.medef.com

Afin de se conformer aux dispositions de ce Code, le Conseil d'administration a notamment décidé le 23 janvier 2009 :

- d'amender les dispositions de son règlement intérieur ;
- d'approuver les règlements intérieurs dont le Comité d'audit et des comptes et le Comité des nominations et des rémunérations se sont dotés,
- de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires du 16 mars 2009 une résolution, qui a été approuvée, tendant à ramener la durée des fonctions d'administrateur de 6 à 4 ans et d'instituer un processus de renouvellement harmonieux de l'effectif du Conseil par roulement.

Toutefois, compte tenu de la situation particulière de la Société - nombre restreint d'administrateurs notamment - certaines dispositions du Code APEF- MEDEF ne peuvent être immédiatement appliquées :

- . Celles de l'article 8 du Code APEF-MEDEF relatives à la proportion d'administrateurs indépendants requise au sein du conseil d'administration (1/3 en ce qui concerne la Société)

- . La composition des deux comités spécialisés ne peut non plus être dans l'immédiat conforme aux exigences des articles 14.1 et 16.1 du Code APEF-MEDEF. S'agissant du Comité d'audit et des comptes, la Société est néanmoins en conformité avec les dispositions de l'article L.823-19 du Code de Commerce insérées dans ledit Code par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 transposant la directive 2006/43/CE du 17 mai 2006 et relative aux commissaires aux comptes. En outre le Conseil d'administration du 18 juillet 2013 a décidé de se mettre en conformité avec le Code APEF-MEDEF en portant à la présidence du Comité des nominations et des rémunérations un administrateur indépendant.

- . Enfin, après avoir envisagé de définir des critères objectifs et relativement pérennes pour le calcul de la part variable de rémunération du dirigeant-comme le prévoit le Code de référence-le Conseil d'administration du 11 décembre 2009 a estimé que cette approche ne pouvait s'appliquer valablement qu'à de grandes foncières matures disposant d'un portefeuille relativement stabilisé.

Dans ces conditions la part variable de rémunération du mandataire social continue, pour l'heure, à être déterminée par le Conseil d'administration sur la base d'une évaluation multicritères mais discrétionnaire, intégrant notamment les résultats de la Société, ses opérations et l'évaluation du dirigeant lui-même.

2. Règlement intérieur et composition du Conseil d'Administration

Dans sa séance du 1er février 2008, le Conseil d'administration s'est doté d'un Règlement intérieur qui prévoit notamment la présence en son sein d'un ou plusieurs administrateurs indépendants, précise les conditions à remplir pour être ainsi qualifié et rappelle les devoirs des administrateurs.

Dans sa séance du 23 janvier 2009, le conseil d'administration, consécutivement au choix du Code APEF-MEDEF, a notamment décidé d'amender son Règlement intérieur pour rendre celui-ci conforme aux dispositions du Code APEF-MEDEF, sous les réserves exposées au paragraphe 1 ci-dessus.

Ce règlement intérieur peut être consulté au siège social sur simple demande.

Le Conseil d'administration est à ce jour composé de cinq membres. La liste des mandats et des fonctions exercés par les administrateurs figurent dans le rapport de gestion. L'examen de la situation de chacun des administrateurs au regard des critères de l'administrateur indépendant fait l'objet d'une délibération spécifique lors de chaque conseil d'arrêté des comptes annuels. A la date d'émission du présent rapport, le conseil d'administration compte un seul administrateur indépendant au sens du Code APEF-MEDEF, c'est-à-dire n'entretenant aucune relation avec la société, son groupe ou sa direction pouvant compromettre sa liberté de jugement.

Les administrateurs et le dirigeant sont couverts par une assurance responsabilité civile des mandataires sociaux souscrite début 2008 et reconduite chaque année.

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014: le 5 septembre, le 17 septembre, le 29 octobre, le 7 novembre et le 28 novembre 2014. Le taux de présence à ces réunions a été de 71% .Lors de ces trois réunions, le Conseil a débattu des principales questions identifiées au point 4 ci-dessous.

3. Rôle, fonctionnement et composition des Comités spécialisés

a. Comité d'audit et des comptes

Le comité d'audit et des comptes aux réunions duquel les commissaires aux comptes sont invités à participer, est notamment chargé :

- de préparer l'examen des états financiers semestriels et annuels par le conseil d'administration ;
- de participer à la sélection et de veiller à l'indépendance des Commissaires aux comptes,
- d'examiner les procédures de contrôle interne, d'audit, de comptabilisation et de gestion.

Il peut se saisir de toute opération ou évènement susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation de la Société et de sa filiale ou en termes de risques encourus.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président. Chaque réunion donne lieu à un procès-verbal signé par le Président et un membre.

Lors de sa première réunion du 18 juillet 2008, le Comité a décidé de proposer au Président-Directeur général de confier au *Chief Financial Controller* du Groupe (PWREF Holding) la fonction permanente d'audit interne du groupe. L'intéressé est invité aux réunions du Comité qui l'a chargé, depuis l'exercice 2008, d'établir un rapport annuel sur ses travaux.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice sous revue :

- Le 17 septembre 2014 pour examiner l'arrêté des comptes consolidés et l'ANR de CFI au 31 juillet 2014 ainsi que les comptes sociaux de la société-mère et de sa filiale *SCI Bordeaux Image* à la même date. Ce même Comité a également examiné le projet d'affectation du résultat ainsi que des distributions ou remboursements d'apports représentant au total 21,47€ par action. Il a enfin examiné le rapport du Contrôleur interne pour l'exercice dont il s'agit.
- Le 28 novembre 2014 pour examiner notamment les conclusions du rapport de l'expert indépendant désigné par le conseil d'administration dans le cadre du projet d'Offre Publique de Retrait de l'actionnaire de contrôle, Yellow Grafton SC.

A la date des présentes, le Comité d'audit et des comptes est composé de deux membres : M. Emmanuel RODOCANACHI, Président et M. Vincent ROUGET, membre.

b. Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment pour mission l'examen :

- de la composition des organes sociaux de la société ;
- des candidatures aux postes de mandataires sociaux ;
- des différents éléments constitutifs de la rémunération des mandataires sociaux, étant précisé que sur ces sujets, le Comité est chargé de faire des propositions au Conseil d'administration.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président. Chaque réunion donne lieu à un procès-verbal signé par le Président et un membre.

S'agissant d'un exercice d'une durée exceptionnellement de 5 mois et le Comité s'étant déjà réuni le 8 juillet 2014, il n'a pas été jugé utile de le réunir à nouveau avant le 31 décembre 2014.

A la date des présentes, le Comité des nominations et des rémunérations est composé de deux membres : M. Emmanuel RODOCANACHI, Président et M. Vincent ROUGET, membre.

4. Convocation, ordre du jour et dossier du Conseil d'administration

L'ordre du jour est établi par le Président en concertation avec les administrateurs. Les convocations sont effectuées par courrier électronique généralement huit jours avant la date de la réunion. Le dossier afférent à la réunion y est joint, en tout ou partie ou suit peu après.

Chaque point de l'ordre du jour est documenté - une attention particulière étant apportée au niveau et à la pertinence de l'information transmise aux administrateurs lorsqu'ils doivent se prononcer sur un projet d'investissement ou fait l'objet, s'il y a lieu, d'un rapport en séance du Président ou du représentant du Comité spécialisé qui l'a préalablement examiné.

Le registre de présence est signé par les membres présents ou porte la mention « participe par voie de téléconférence ». Les procurations écrites sont jointes au registre.

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration a pleinement joué son rôle :

Celui du 5 septembre 2014 a approuvé le projet de cession au groupe UGC de la dernière participation de CFL.

Celui du 17 septembre a arrêté les comptes sociaux et IFRS clos par anticipation au 31 juillet 2014, le montant de l'ANR par action et proposé des distributions et remboursements d'apports (notamment une réduction de capital). Il a convoqué une Assemblée Générale Mixte pour le 7 novembre afin d'en délibérer. Il a débattu de la qualification d'administrateur indépendant et validé le communiqué de presse présentant l'activité et les résultats du Groupe au 31 juillet 2014.

Celui du 29 octobre 2014 a autorisé son Président à signer l'acte d'adhésion de la SCI Bordeaux Image approuvé le nouveau programme de rachat d'actions ainsi que la reconduction du contrat de liquidité.

Le conseil d'administration du 7 novembre 2014 a tenu une séance purement technique en lien avec la tenue de l'assemblée générale du même jour.

Enfin, celui du 28 novembre 2014 a :

- constaté la réalisation définitive de la réduction de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 novembre 2014 avec modification subséquente des statuts ;
- décidé la distribution de la réserve légale subséquente à la réalisation de la réduction de capital ainsi que le remboursement de la prime d'émission ;
- examiné le projet d'offre publique de retrait visant les actions de la Société et émis un avis motivé sur l'intérêt de cette offre sur la base du rapport de l'Expert indépendant.

Au terme de chacune de ces réunions, le conseil d'administration a mis un soin particulier à tenir le marché informé, de façon continue, de ces développements et projets, en lien avec l'AMF.

Pour l'élaboration des délibérations et textes ayant un caractère technique, la Société bénéficie de l'assistance d'un cabinet juridique spécialisé de renom. Tel est notamment le cas pour la préparation des assemblées générales dont l'organisation et la gestion des actionnaires au nominatif sont par ailleurs confiées à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

5. Evaluation du Conseil d'administration

Lors de sa réunion du 12 février 2015, le Conseil a procédé à l'évaluation de son fonctionnement conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Il résulte de cette évaluation que les conditions de fonctionnement paraissent satisfaisantes au regard de la plupart des critères retenus, notamment : la pertinence des sujets inscrits à l'ordre du jour, la qualité de la documentation remise, l'adéquation de la fréquence des réunions, la qualité des débats au regard des enjeux, le degré de participation des membres aux délibérations, l'exhaustivité et fidélité de la retranscription de celles-ci dans les procès-verbaux.

II. LIMITATIONS DE POUVOIRS DE LA DIRECTION GENERALE

1. Limitations statutaires

Il n'existe pas de limitation statutaire, le Directeur général de la Société étant, conformément à la loi, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Il est toutefois de règle chez *CFI-Compagnie Foncière Internationale*, qu'aucune opération significative, notamment celle susceptible d'affecter la structure financière ou les grands équilibres du bilan (acquisition, cession, emprunt ...), n'est engagée sans que le Conseil d'administration ait eu à en examiner préalablement les éléments-clés et à l'approuver. Il en va de même des communications d'importance faites au marché, telles que celles portant sur les arrêtés des comptes ou les projets d'acquisition.

Cette pratique a été respectée au cours de l'exercice sous revue.

2. Cautions avals et garanties

La Société n'a délivré au cours de l'exercice ni cautions, ni garanties.

A la date de rédaction du présent rapport, mainlevée lui a été donnée des nantisements de titres de ses filiales antérieurement consentis en faveur des banques de chaque filiale.

III. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

1. Rémunérations et avantages consentis au Président - Directeur Général

Le Président-Directeur général bénéficie d'une rémunération fixe annuelle d'un montant de 150.000 € bruts et, le cas échéant, d'une part variable annuelle fixée chaque année par le Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et des rémunérations

Lors de sa séance du 22 décembre 2008, le Conseil d'administration a décidé d'adhérer aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 (intégralement reprises et précisées dans le Code AFEP-MEDEF) relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées sous réserve d'une application différée pour celle relative à la détermination de la part variable de la rémunération du Président-Directeur général.

Aucune autre rémunération ni aucun autre avantage de quelle que nature, n'ont été consentis ou ne sont vigoureux au bénéfice du Président-Directeur Général.

2. Rémunérations et avantages consentis aux autres mandataires sociaux

L'assemblée générale des actionnaires du 19 mars 2008 a alloué aux administrateurs un montant maximal de jetons de présence de 90 000€ au titre de l'exercice 2008. Au titre de l'exercice 2009, 57 095 € avaient été versés.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs proposées par le Comité des nominations et des rémunérations le 23 avril 2008 et mises en œuvre sont les suivantes :

- définition d'administrateurs « non éligibles » ;
- base annuelle de 4 500 € par administrateur, majoré de 1 250 € par séance du Conseil d'administration ou de Comité auquel l'administrateur participe, étant précisé que le Président - Directeur général perçoit un jeton double.

Au titre de l'exercice ouvert le 1er août 2014 et clos le 31 décembre 2014, les jetons de présence versés se sont élevés à 12 625€, répartis entre les administrateurs conformément au tableau figurant au IX.2 du rapport de gestion.

Aucune autre rémunération ou avantage de toute nature n'a été consenti ou n'est en vigueur au bénéfice des administrateurs.

IV. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Les procédures de contrôle interne sont applicables au sein du Groupe composé de la société et de filiale, *SCI Bordeaux -Image (jusqu'au 30 octobre 2014)*.

1. Instance chargée du contrôle interne

Le Comité d'audit et des comptes au 18 juillet 2008 a décidé de proposer au Président-Directeur Général de confier au *Chief Financial Controller* du Groupe (PWREF Holding sàrl) la fonction de contrôle interne du Groupe à titre permanent.

Le Contrôleur interne a mené ses premiers travaux en novembre-décembre 2008, travaux qui ont donné lieu à la production d'un « Mémento des procédures comptables et du contrôle interne » mis à jour depuis.

2. Procédures

Ce Mémento décrit les principales procédures applicables d'une part à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, d'autre part à l'identification et à la gestion des risques au sein du Groupe.

Il expose en préambule les conditions dans lesquelles la tenue de la comptabilité est externalisée et les données comptables sont sauvegardées.

Il décrit le circuit de traitement des pièces comptables et des paiements, désigne les signatures autorisées, mentionne les règles de conservation des originaux.

Il expose les procédures de gestion de la paie, des charges et déclarations sociales.

Il explique le mode opératoire de la gestion de la trésorerie ainsi que la répartition des tâches entre suivi/consultation d'une part, habilitation à mouvoir les comptes et placer les fonds, d'autre part.

Il décrit les modalités d'élaboration des d'arrêtés des comptes, de détermination des options comptables, d'établissement des déclarations fiscales.

Le Mémento rappelle les obligations de la Société en matière de communication financière au marché et précise les conditions dans lesquelles le mandataire social ou le Conseil d'administration, selon le cas, s'en acquittent.

Il conclut par un chapitre consacré à l'environnement du contrôle (organes sociaux et comités, conseils externes, profil du dirigeant) et sur les points spécifiques de contrôle relatifs à *CFI-Image* (respect des *covenants* notamment).

Ce Mémento, dont le projet a été transmis aux Commissaires aux comptes, a été présenté et débattu au sein du Comité d'audit. Il a été complété et mis à jour au cours de l'exercice. C'est en référence à ce document que s'opèrent les contrôles sur pièces et sur place.

Ces rapports sont examinés par le Comité annuellement.

2. Points ayant justifié une attention particulière

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, Le Président a tout particulièrement focalisé son attention sur:

- Jusqu'au 30 octobre 2014 pour SCI Bordeaux Image: la gestion de d'actif immobilier détenu par la filiale et le suivi du bail conclu avec le preneur UGC Ciné Cité.
- Les négociations ayant abouti à la cession du dernier actif de la Société le 30 octobre 2014;
- La gestion de la trésorerie du Groupe et la mise en oeuvre des versements exceptionnels aux actionnaires effectués le 4 décembre 2014;
- La fiabilité, la pertinence et la transparence des informations financières, transmises aux Commissaires aux comptes, au marché et à l'AMF ;
- Le bon fonctionnement opérationnel du Groupe avec la mise en place des moyens adéquats, internes et externes, pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité des opérations du Groupe, particulièrement en ce qui concerne ses obligations comptables, fiscales et juridiques.

3. Eléments et informations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et le résultat

S'agissant du résultat social, il était tributaire, jusqu' à la cession de la dernière filiale, des distributions de dividendes.

4. Régime SIIC

Pour mémoire, *CFI-Compagnie Foncière Internationale* étant sortie du régime à effet du 1er août 2014.

Limites inhérentes au contrôle interne.

Ce sont celles liées à une organisation et un pilotage qui reposent principalement sur la personne de son dirigeant.

V. PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES ET
INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L-225-100-3 DU CODE DE
COMMERCE.

Il n'y a pas de modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires en dehors de celles prévues à l'article 17 des statuts.

Les informations visées à l'article L-225-100-3 du Code de commerce sont incluses dans le rapport de gestion.

Le Président



COMPAGNIE
FONCIÈRE
INTERNATIONALE

Attestation du Rapport Financier Annuel

Exercice du 1^{er} août au 31 décembre 2014

(Article L.451.1.2.III du Code monétaire et financier)

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-dessus présente un tableau fidèle des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de ses filiales comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

A Paris, le **30 AVR. 2015**

Le Président-Directeur général,

Alain BENON

AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris
S.A. au capital de € 2.250.400

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saïsons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

CFI-Compagnie Foncière Internationale

Exercice de cinq mois clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société CFI-Compagnie Foncière Internationale

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CFI-Compagnie Foncière Internationale et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice de cinq mois clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres Informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE



Emmanuel Charrier

ERNST & YOUNG et Autres



Nathalie Cordebar

AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris
S.A. au capital de € 2.250.400

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

CFI-Compagnie Foncière Internationale

Exercice de cinq mois clos le 31 décembre 2014

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de cinq mois clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CFI-Compagnie Foncière Internationale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

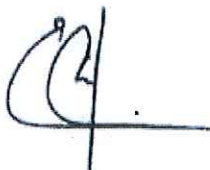
En application de la loi :

- nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, car, comme indiqué dans ce rapport, la société n'a aucun salarié ni aucune activité opérationnelle au 31 décembre 2014 ;
- nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE



Emmanuel Charrier

ERNST & YOUNG et Autres



Nathalie Cordebar



HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX

Exercices couverts : N = du 1/08/2014 au 31/12/2014

N-1 = du 1/01/2014 au 31/07/2014

	ERNST & YOUNG Audit				ACE-Auditeurs et Conseils d'Entreprise			
	31.12.2014		31.07.2014		31.12.2014		31.07.2014	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
. Emetteur	4 000	100%	32 850	69%	4 000	100%	28 350	92%
. Filiales intégrées globalement			14 700	31%			2 700	8%
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
. Emetteur								
. Filiales intégrées globalement								
Sous total	4 000	100%	47 550	100%	4 000	100%	31 050	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
* Juridique, fiscal, social								
* Autres (à indiquer si sup. 10% aux honoraires d'audit)			3 200					
Sous total			3 200		0		0	
Total	4 000	100%	50 750	100%	4 000	100%	31 050	100%